



**COMMISSION MOTO - REUNION DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015**

Personnes présentes :

Organisme	Nom	Coordonnées
Ville de Bruxelles Echevine de la Mobilité	Els AMPE	Tél : 02/279.45.10 Mail : els.ampe@brucity.be
Ville de Bruxelles Cab de la Mobilité	Fanny EVERS	Tél : 02/279.50.63 Mail : fanny.evers@brucity.be
Ville de Bruxelles Urbanisme-Architecture	Géraldine HUBRECHT	Tél : 02/279.31.84 Mail : geraldine.hubrecht@brucity.be
Ville de Bruxelles Travaux de Voirie	Hugo STEGEN	Tél : 02/279.60.02 Mail : hugo.stegen@brucity.be
Police Escadron moto POLBRU	Marc DEWIT	Tél : 02/279.83.34
MCC	Stijn VANCUYCK	Tél : 02/778.64.48 Mail : svc@febiac.be
Fedemot	Michel DRIESMANS	Mail : michel.driesmans@base.be
IBSR	Félix VANDEMEULEBROEK	Mail : felix.vandemeulebroek@ibsr.be

Personnes excusées :

Ville de Bruxelles Urbanisme	Patrick PALLANT	Tél : 02/279.33.76 Mail : patrick.pallant@brucity.be
MCC	Jean THOMAS	Mail : Jean.Thomas@macadam.eu
Cap Moto	Pierre-Yves MERCIER	Mail : capmoto@scarlet.be
Bruxelles Mobilité	Chantal ROLAND	Mail : croland@mrbc.irisnet.be

1. Approbation des pv de la réunion du 27.04.2015

Pas de remarque.

2. Ouverture des bandes bus aux motards

Demande du MCC et des associations de motocyclistes pour que les bandes bus soient ouvertes aux motos afin de leur assurer une meilleure fluidité et une meilleure sécurité.

La cellule Mobilité rappelle que ce point avait déjà été discuté en commission moto et l'avis de la cellule Mobilité, de la police et de l'IBSR était plutôt défavorable. En effet, les motards ne sont pas soumis aux mêmes contraintes physiques que les cyclistes et cela peut entraîner des vitesses excessives et causer des dangers potentiels aux cyclistes et pour les éventuelles traversées piétonnes.

L'IBSR rappelle l'intention première des bandes bus, à savoir donner la priorité aux services de transports en commun et confirme son avis, à savoir que les bandes bus ne sont pas requises pour les usagers plus faibles. Quand l'espace est disponible l'IBSR préconise des pistes cyclables à côté des bandes bus pour mieux sécuriser les cyclistes. De plus, y-a-t-il un intérêt à favoriser le trafic des motos par rapport au trafic des voitures ?

Les associations motocyclistes indiquent que les motards sont tout aussi en insécurité dans le trafic routier que les cyclistes et qu'il ne devrait pas y avoir de différence. De

plus, les taxis ont également droit d'accéder aux bandes bus pouvant également présenter des risques pour les cyclistes et les piétons.

La cellule Mobilité indique que c'est aussi une question d'opportunité : les taxis sont des transports collectifs, ce qui n'est pas le cas des motos.

Les associations rappellent que les motards sont soumis au respect du code de la route et donc au respect des vitesses autorisées, ...et que des contrôles police peuvent être réalisés pour s'en assurer.

Il n'est pas question ici d'ouvrir les bandes bus de manière systématique mais à examiner au cas par cas. Une campagne d'information à l'égard des motards serait nécessaire pour leur rappeler les règles.

L'échevine de la Mobilité ne pense pas qu'il y ait une position politique défavorable à cette demande et propose que des cas concrets soient examinés.

L'IBSR demande à ce que des statistiques d'accidents soient également demandés vis-à-vis des motards en remontée de file.

***Décision : point reporté à la prochaine commission moto, sur base de proposition des associations motards.***

Remarque post-réunion : Les cabinets et services régionaux (AVCB, STIB, cabinets) nous informent avoir débattus plusieurs fois sur l'accès des bandes bus aux autres véhicules et seuls les taxis et cyclistes sont acceptés dans les bandes bus. L'avis est défavorable pour tout autre type de véhicule. Il n'est pas prévu de relancer ce débat au niveau de l'AVCB ou de la Région pour le moment.

### 3. Demande de revoir les priorités rue Ernest Allard/Pl du Sablon

Demande de Monsieur Pallant pour rétablir la priorité de droite rue Ernest Allard. Actuellement ce sont les flux du Grand Sablon qui ont priorité. Les usagers venant de la rue E. Allard n'ont pas de bonne visibilité pour pouvoir s'engager dans le carrefour.

La cellule Mobilité indique que le Grand Sablon est utilisé par les transports en commun ce qui explique sans doute les choix en matière de priorité.

L'échevine indique également que les flux principaux restent ceux du Grand Sablon par rapport à ceux de la rue Ernest Allard.

Enfin, la rue E. Allard est une rue descendante, la non priorité de la rue permet de limiter la vitesse au droit du carrefour.

***Décision : maintenir les actuelles priorités du carrefour.***

### 4. Stationnement réservé aux motos en voiries – Pentagone : état des lieux

La cellule Mobilité présente la dernière version à jour de la carte reprenant les localisations actuelles dans stationnement motos dans le Pentagone suite à la mise en oeuvre du Plan de circulation (cf en annexe). Cette carte est également disponible sur le site internet de la Ville (<http://www.bruxelles.be/artdet.cfm?id=5362&highlight=moto>), associée également à une carte interactive liée à des données publiques (open data). Le nombre d'épingles sera prochainement également indiqué dans la base de données.

Tous les emplacements ne sont pas encore équipés d'épingles, celles-ci seront placées au fur et à mesure du stock disponible. Des autocollants reprenant le panneau E9i seront ajoutés (via TdV).

L'échevine demande à ce que les membres de la commission moto réfléchissent à un nouvel endroit pour le placement des motos situées actuellement rue du Midi et rue du Lombard, juste avant le début de la zone piétonne.

### 5. Divers

Cap Moto nous informe d'un nouveau centre de formation pour motocyclistes et scootéristes, à Bruxelles (Forest). Plus d'informations :

<http://www.capmoto.be/formations-stages/>

**Décision : Ce point sera rediscuté lors de la prochaine commission moto.**

Prochaine réunion : 14 décembre 2015